

ID: 059-215900283-20251016-DEL_20251016_26-DE VILLE D'AUBY - DEPARTEMEN Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS

Absent: Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

26 -DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AUBY AC (REMBOURSEMENT FRAIS CHAMPIONNAT DE FRANCE OU FEDERAL DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES **ASSOCIATIONS-1)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article III 4 du règlement d'attribution de subventions et aides aux associations Aubygeoise, l'AUBY AC sollicite le remboursement des frais de participation aux Championnats de France FFA de cross à Carhaix le 1er et 2 mars 2025 (513 €), aux Championnats de France FSGT d'athlétisme à Troyes le 28 et 29 juin 2025 (559 €) soit un total de 1 072 €, L'Auby AC sollicite une subvention exceptionnelle de 536 €.

Il est demandé au Conseil municipal:

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 536 € à l'AUBY AC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 536 € à l'AUBY AC,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance

Philippe VERON

Pour copie conforms Le Maire

Bernard CZECH